

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ÉCHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

JOURNAL DES FAMILLES.

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois,
par livraison de 16 pages.

Pour Abonnement et prime, un An \$1.00.
Bureaux à Montréal, 4, Rue St. Vincent.

SOMMAIRE.—Chronique.—VI, Principaux événements qui se sont passés depuis Jacques-Cartier jusqu'à Champlain, par M. Paul Stevens, (suite.)—La Convention du 15 Septembre entre Napoléon III. et Victor-Emmanuel, par Mgr. Dupanloup, (suite.)—On est Heureux au Collège.—Le Divorce ; ses suites funestes.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE.—Du Divorce, ses tristes influences.—Enrôlements pour le Mexique.—Histoire de la Doctrine Monroe.—Espagne.—Rapprochement entre Rome et Turin.—Mgr. Manning.—La Prusse.—La Russie.—Napoléon en Algérie.—Retour de Phou. M. Cartier.—Première communion à Notre-Dame.—La fête de la Reine en Canada.—Fêtes partout.—Fête à Annecy.—Mort d'un blasphémateur.—Conversions nombreuses en Chine.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un autre feuilleton intitulé : *Du divorce*, et de ses suites funestes.

Ce livre, dû à la plume d'une femme d'esprit et de cœur, traite avec une chasteté et une vigueur de style presque incomparables, cette haute question sociale qui devrait, suivant l'enseignement divin, faire du mariage un lien indissoluble, et dont la solution, dans un sens contraire à l'esprit de l'église, compromettrait l'existence même de la société.

Nous nous plaisons à croire que nos abonnés trouveront dans cette lecture excessivement remarquable au double point de vue littéraire et moral, une distraction aussi agréable qu'utile et un enseignement aussi grand que salutaire.

Les craintes d'un conflit entre les États-Unis et la France, à propos des enrôlements contre l'empire mexicain, sont heureusement calmées par l'action énergique du président Johnson. Le gouvernement de Washington a sagement interdit tout départ de volontaires pour le pays de l'or, sauvegardant les lois de neutralité que la France a si strictement respectées durant la dernière guerre civile. Les partisans de la doctrine Monroe en seront peut-être désappointés ; mais les États-Unis y gagneront en tranquillité et en prospérité.

Nos lecteurs aimeront peut-être à connaître plus en détail cette doctrine Monroe, qui fait tant de

bruit depuis surtout l'établissement d'un empire au Mexique. Cette doctrine au dire du *Herald* de New-York, qui en est le grand avocat, consiste dans les deux déclarations suivantes, formulées par le président Monroe dans un message de 1823 :

1o. Les pays du Continent Américain, ayant choisi et maintenu une condition libre et indépendante, ne doivent plus être considérés désormais comme sujets à être de nouveau transformés en colonie par les puissances européennes ;

2o. Nous devons à la sincérité et aux relations amicales qui existent entre les États-Unis et les puissances européennes, de déclarer que de pareilles tentatives de leur part, dans une partie quelconque de cet hémisphère, seraient considérées par nous comme dangereuses pour notre paix et notre salut.

Ces déclarations, en 1823, étaient justifiées par la situation du continent américain. Comme il devenait évident, observe le *Courrier des États-Unis*, que l'Espagne ne pouvait pas réduire ses colonies, la Sainte-Alliance avait agité la question de jeter le poids de ses forces dans la balance du côté de la vieille monarchie castillane. L'Angleterre dont le commerce avait tout à gagner à l'émancipation des colons, s'émut de ce projet et le fit échouer en Europe. Les États-Unis, poussés par elle et qui d'ailleurs avaient tout intérêt à réaffirmer le principe auquel ils doivent leur existence, firent ensuite par l'organe de leur président, la déclaration qu'on a lue plus haut.

Il est clair que les paroles de Monroe n'avaient trait qu'à la situation de l'Amérique, et cela est si vrai qu'elles furent longtemps oubliées. Plus tard, quand la passion d'agrandissement se fut emparée des Américains, quand le Sud, pour faire contre poids au Nord, convoita de nouvelles acquisitions de territoire au-delà de la Sabine, on tira les déclarations de M. Monroe des archives et on leur donna peu à peu une singulière extension : tout le continent devait être le patrimoine de la grande République, et la doctrine Monroe devint la doctrine manifeste.

Si les États-Unis sortent avec un certain éclat d'une longue et sanglante guerre civile, la malheureuse Espagne y marche à grands pas, avec un aveuglement déplorable. Presque tous les mois un nouveau ministère monte au pouvoir pour en tomber aussitôt. "L'agitation, l'inquiétude et le découragement, dit le *Pueblo*, sont devenus tels qu'il est impossible de prévoir ce qui peut arriver et les extrémités auxquelles nous serons réduits si nous restons plus longtemps sous le pouvoir du général Narvaez." La *Bolsa* paraît encadrée en noir et dit : "Depuis 1808 jusqu'à la présente date, l'Espagne s'est amoindrie, elle a perdu cent millions par an. Nous devrions mourir de honte." Cette triste situation est due au parti républicain et au parti progressiste qui, par une alliance hypocrite, entravent la marche des affaires et neutralisent l'influence du parti conservateur. Le premier voudrait faire renier à la monarchie castillane son noble passé pour la transformer en jeune républicaine ; le second, édifié par le succès des Italiens, voudraient unir l'Espagne et le Portugal sous le sceptre de la maison de Bragance, — deux utopies dont le bon sens des Espagnols fera justice, nous l'espérons. Que l'Espagne regarde l'Italie, et que les malheurs de celle-ci lui fassent éviter les crimes d'une révolution aussi injuste dans son principe que fatale dans ses conséquences.

Notre dernière chronique racontait le rapprochement qui s'est opéré entre la Cour de Rome et celle de Turin. Nous sommes à même aujourd'hui de mettre sous les yeux de nos lecteurs les termes de la convention entre les deux États, qui peuvent se résumer ainsi :

"10. Rentrée de tous les évêques détenus ou exilés ;

"20. Reconnaissance par le gouvernement italien de toutes les nominations épiscopales faites par le Pape dans la Péninsule depuis quatre années.

"30. Intervention et accord préalable des deux pouvoirs dans la présentation et la nomination des évêques italiens, pour les sièges à pourvoir, d'après divers modes, sur lesquels on discutera ultérieurement."

Telles sont, selon le *Mémorial Diplomatique*, généralement bien renseigné, les bases de l'arrangement qui se prépare. C'est évidemment le troisième point dont la solution offre le plus de difficulté, même après les concessions que les deux parties se sont déjà faites sur le terrain des compétences et des juridictions. Nous croyons savoir que le Saint-Siège ne serait pas défavorable à une combinaison qui peut se résumer ainsi en termes généraux :

"Les nominations des évêques du Piémont et de la Lombardie se feraient d'après le mode stipulé dans le concordat piémontais. Dans les anciennes provinces du domaine pontifical, ces nominations continueraient d'être laissées à l'initiative directe et exclusive du Souverain Pontife. Quant aux anciens duchés et au royaume de Naples, Pie IX reconnaîtrait le fait accompli de leurs changements politiques, et attribuerait aux chapitres métropolitains le droit de présentation aux sièges épiscopaux vacants ; toutefois, les présentations canonicales devraient être agréées par les deux gouvernements."

En même temps que cette négociation avait lieu dans la ville éternelle, les journaux de Turin publiaient une circulaire de Lanza, ministre de l'intérieur, au sujet des incidents qui, en ce moment, préoccupent si vivement les esprits en Italie. M. Lanza explique le retrait de la loi sur la suppression des corporations religieuses, comme une mesure momentanée, inspirée au gouvernement par le désir de ne pas compromettre le sort d'un projet auquel il attache la plus haute importance, et qui sera présenté à la prochaine session. Cette décision n'a aucune connexion avec la mission à Rome du commandeur Vegezzi, mission dont le ministre de l'intérieur s'attache à préciser le caractère. Le St. Siège ayant jugé à propos de s'adresser au gouvernement du roi, pour l'entretenir de la nécessité de pourvoir de concert aux sièges épiscopaux vacants dans le royaume, le gouvernement italien ne pouvait décliner cette invitation, soit par respect pour le chef de la catholicité, soit par sentiment de son propre ouvrage ; mais la mission de Vegezzi ne peut avoir d'autre but que de concilier les intérêts spéciaux de l'Église avec ceux de l'État. "Mais ajoute le ministre, on ne peut supposer que, de cet acte de haute convenance, le gouvernement puisse oublier le devoir de sauvegarder les lois de l'État, les prérogatives de la couronne, et de maintenir intactes et réservées les questions politiques qui se lient ou qu'on veut confondre avec la question religieuse."

Il semble par ces paroles que le rapprochement est encore loin d'être complet.

Des lettres de Rome parlant d'un dîner qui a été offert par le comte de Sartiges, à M. Vegezzi, à M. Velasquez et à Mgr. Ramirez. D'après les mêmes lettres, publiées par le *Monde*, la mission mexicaine aurait dû demander de nouvelles instructions à son gouvernement, en sorte que les pourparlers seraient momentanément suspendus.

Le Pape qui cherche dans sa sollicitude paternelle à faire cesser en Italie le veuvage de plusieurs églises, n'a pas oublié celui de l'Église

d'Angleterre : Mgr. Manning a été promu au siège archiepiscopal de Westminster, vacant par la mort de l'illustre cardinal Wiseman. Mgr. Manning a été archidiacre protestant de Chichester, et il y a quelques années qu'il s'est converti au catholicisme. Depuis son ordination, il administrait une église de Bayswater, consacrée à Sainte-Marie-des-Anges. Il était également supérieur de l'ordre des Oblats de St. Charles Borromée, dont les membres sont, pour la plupart, des ecclésiastiques autrefois ministres de l'église anglicane.

Le conflit élevé entre le gouvernement prussien et la chambre des députés, que rien jusqu'ici n'a pu apaiser, ni les concessions ministérielles, ni la guerre extérieure, a fait un nouveau progrès. La chambre a repoussé, article par article, le projet de loi militaire, amendé depuis deux ans, et qu'on sait être l'œuvre du roi. Ce vote était prévu, mais il n'est pas douteux qu'il n'amène de sérieuses complications parlementaires.

Le journal officiel de St. Pétersbourg publie un décret impérial par lequel Mourawieff est rappelé de ses fonctions et nommé comte de l'empire ! Il est remplacé par le général Kaufmown. Le *Journal* officiel affirme que cette mutation n'amènera aucun changement dans le gouvernement des provinces occidentales. Espérons qu'il n'en sera pas ainsi et que le général Kaufmown n'imitera pas en tout point Mourawieff !

La presse française suit avec intérêt le voyage de l'Empereur qui est débarqué le trois mai à Alger. Le maire de la ville a présenté une adresse pleine de dévouement à Sa Majesté. L'Empereur a répondu qu'il était heureux de se retrouver sur une terre à jamais française. Dans une proclamation aux habitants de l'Algérie, il leur annonce que les français "doivent être les maîtres, parcequ'ils sont les plus civilisés, mais aussi qu'ils doivent être généreux parcequ'ils sont les plus forts." Du reste, ils "justifieront sans cesse l'acte glorieux de l'un de ses prédécesseurs, qui, faisant planter, il y a trente-cinq ans, sur la terre d'Afrique, le drapeau de la France et de la croix, y arborait à la fois le règne de la civilisation, le symbole de la paix et de la charité."

Partout l'Empereur a été reçu avec le plus chaud enthousiasme.

En Canada tous les événements se résument dans le retour prochain de M. Cartier de Londres et les spéculations plus ou moins heureuses de nos confrères politiques sur le succès de la mission des délégués en Angleterre. Comme le Parlement ne

tardera pas à s'assembler, nous serons alors à quoi nous en tenir : il vaut mieux attendre.

La première communion s'est faite à Notre-Dame avec beaucoup de solennité. Près de mille enfants ont accompli ce grand acte qui laisse des souvenirs si profonds et si durables dans la vie. Durant l'après-midi, ils sont allés à l'Eglise de Bonsecours, en pèlerinage, remercier la bonne Vierge du bonheur qu'ils avaient de porter son fils dans leurs cœurs, purs comme les cœurs des anges.

La fête de la Reine a fait éclater d'un bout de la Province à l'autre un patriotisme et un dévouement peu ordinaires. Il y a eu dans les principales villes, revues des volontaires et des réguliers, et le soir de beaux feux d'artifice. Des *hourrahs* enthousiastes partirent à différentes reprises de toutes les poitrines et dirent à tous les échos que le peuple canadien vieillit, mais ne dégénère pas.

Les fêtes sont à l'ordre du jour en Europe. C'est le beau mois de mai qui les a ramenées. A l'heure qu'il est, c'est fête à Alger qui reçoit l'Empereur pour la seconde fois depuis le commencement du règne. C'est fête à Ajaccio en Corse, où l'on inaugure un monument élevé à la famille Bonaparte, et où le prince Napoléon s'est rendu et où il doit faire un discours de circonstance. C'est fête à Florence en l'honneur du Dante...

Nous venons d'énumérer beaucoup de fêtes profanes ; la ville d'Annecy a été aussi, pendant la deuxième moitié du mois d'avril, le théâtre d'une des plus belles fêtes religieuses de notre époque.

"Annecy avait voulu célébrer avec une rare solennité le deuxième centenaire de la canonisation de l'illustre saint François de Sales, qui naquit au château de Sales, près de cette ville, en 1567, et qui fut canonisé par le Pape Alexandre VII, un siècle après, en 1665. Les fêtes préparées à cette occasion ont eu lieu avec un éclat sans pareil au milieu des flots d'une population accourue de toutes parts. Du mercredi 19 au mercredi 26 avril, les abords de la Visitation, où repose le corps du saint, offraient, dit un journal, l'image du flux et du reflux de l'Océan. Outre les masses de la rue, il y avait d'autres multitudes en permanence sur les routes aboutissantes : c'étaient les populations des campagnes voisines venant en procession vénérer les reliques du saint évêque. L'une de ces processions a fait 23 milles pour venir à Annecy. La fête de clôture a été d'une grandeur et d'une magnificence vraiment admirables. Plus de 400 prêtres y représentaient les pasteurs de Savoie et des provinces voisines. Toutes les confréries de la ville, toutes ses institutions religieuses précédaient

avec les Capucins, les Frères des Écoles Chrétiennes et les religieux de l'abbaye de Tamié. La chasse était escortée par quinze prélats, savoir: les cardinaux de Besançon, de Bordeaux, de Rouen et de Chambéry; les évêques de Belley, de Sion, de Saint-Claude, d'Hébron, de Bethléem, de Lausanne, de Saint-Jean de Maurienne, du Mans, d'Annecy, et Mgr. de Ségur. On remarquait, en outre, Mgr. de Charbonnel, ancien évêque de Toronto (Canada) avec sa crosse de bois. Le soir, il y a eu une illumination qui embrassait la ville comme un vaste réseau de feu aux mille couleurs. La façade de la Visitation était resplendissante. Sur le devant de la maison où furent cachées les reliques du saint durant la Terreur une inscription historique, ainsi conçue, attirait les regards de la foule:

A
AMBLET, BURQUIER, BALLEYDIER, ROCHETTE,
SAUVEURS.

1794.

NUIT DU 21 AU 22 JANVIER.

RECONNAISSANCE!

“La ville d'Annecy aura donné par ces belles fêtes une preuve de plus que, si le monde tient à glorifier ses grands hommes, ses poètes, ses artistes, ses guerriers, la religion sait aussi honorer ses saints, c'est-à-dire les véritables bienfaiteurs de l'humanité.”

On lit dans le *Stendardo Catholico*:

Un vénitien, recueilli depuis quelque temps dans l'hôpital de Pammatone, scandalisait les autres malades par ses blasphèmes et ses imprécations. Il ne tenait aucun compte des avertissements charitables qu'on lui adressait pour l'engager à se convertir; il éloignait tout le monde par ses grossières insultes. Or, il n'y a que peu de jours, étant hors de son lit, il voulut derechef manifester son épouvantable haine contre Dieu, et vomit cet horrible blasphème, qui fait trembler la main qui le transcrit: “Dieu, si tu existes, pourquoi ne m'envoies-tu pas un accident?” Le malheureux! il put se convaincre immédiatement de l'existence de Dieu, car il tomba mort à terre, imprimant une profonde terreur dans l'âme des autres malades, qu'il avait tant scandalisés. Quelle triste fin!...

Les lettres les plus récentes de la Chine signalent un grand mouvement religieux parmi toutes les populations de ce vaste empire. Des centaines de villages se convertissent au catholicisme; mais le nombre des missionnaires est tout-à-fait insuffisant pour recueillir cette abondante moisson, et les Evêques de la Chine font un appel pressant au dévouement des prêtres catholiques pour aider au

salut de tant de millions d'âmes prêtes à entrer dans l'Église.

Le couvent des Bénédictins d'Admont est devenu la proie des flammes. C'était le bâtiment le plus considérable de la Styrie; il comptait 1150 fenêtres et six jardins. Sa bibliothèque, unique dans son genre, contenait 80,000 volumes, 1000 manuscrits d'une grande rareté, et près de 900 incunables. Tout a été détruit.

Exposé des principaux événements survenus en Canada depuis Jacques-Cartier jusqu'à la mort de Champlain.

(Suite.)

V.

Par suite de ce déplorable abandon, tout allait au plus mal dans l'habitation de Québec. Comme si ce n'était pas assez de la famine et des dispositions hostiles des peuplades indigènes, (1) les Calvinistes qui venaient en grand nombre faire la traite dans la Nouvelle-France, enhardis par l'impunité, se livraient largement à toutes espèces de désordre. Ils allèrent même jusqu'à obliger les catholiques qui formaient la minorité à se trouver présents aux cérémonies de leur secte.

“Point d'obstacle, ni d'empêchement à leur tyrannie, dit le Frère Sagard, ils forçaient les catholiques eux-mêmes d'assister à leurs prières et à leurs chants de Marot. Autrement ils n'étaient point admis dans leurs vaisseaux ni employés dans leurs ateliers. Je m'en suis plaint bien souvent, mais en vain. Comme la seule avarice leur faisait passer la mer pour rapporter des pelleteries, les catholiques sans élévation s'accommodaient aisément à l'humeur des Huguenots, et ces hérétiques se maintenaient ainsi dans leur vie libertine. Si les catholiques avaient un prêtre, les Huguenots avaient un ministre, et pendant qu'ils s'échauffaient à la dispute, les Sauvages, de leur côté, scandalisés par ces querelles, restaient confirmés dans leur irréligion, car ils voyaient

(1) Durant l'hiver la Colonie fut menacée d'une destruction complète. Les Sauvages alliés des Français prétendaient avoir reçu d'eux quelque sujet de mécontentement, et résolurent de se débarrasser de ces étrangers. Ils commencèrent par décharger leur vengeance sur deux hommes de l'habitation qu'ils massacrèrent secrètement. Le meurtre fut bientôt découvert et on leur défendit d'approcher du fort. Craignant alors le châtiement qu'ils méritaient, ils s'assemblèrent aux Trois-Rivières, où réunis au nombre de huit cents, ils tinrent un grand conseil. Le résultat des délibérations fut qu'il fallait surprendre les Français de Québec et couper la gorge à tous ceux dont on pourrait s'emparer. Le Frère Du Plessis qui était aux Trois-Rivières chargé d'instruire les enfants des Sauvages et de quelques Français établis en ce lieu, fut averti du projet que l'assemblée avait adopté. Un Sauvage nommé La Forrière y avait assisté et découvrit au Frère la trame qui s'ourdissait dans l'ombre. Celui-ci se hâta de faire avertir les habitants de Québec qui étaient retranchés dans un petit fort en bois, peu propre à soutenir une attaque. Cependant invité à détourner l'orage, La Forrière mérita si bien les esprits de ses compatriotes qu'ils abandonnèrent leur funeste résolution. (M. l'abbé Ferland, Chap. III, liv. II, p. 182. Histoire du Canada.)

(1) Sagard, Histoire du Canada.

bien nos différends et remarquaient que les uns faisaient le signe de la croix et non pas les autres, comme ils me l'ont dit eux-mêmes quelquefois." (1)

Plus loin, le même écrivain ajoute : "les Huguenots avaient partout le dessus dans leurs vaisseaux où ils faisaient leurs prières, et nous—en chantant les louanges de Dieu,—nous étions contraints de tenir la proue. La cause de ce désordre venait de ce que les principaux de la flotte avec la plupart des officiers étaient de la religion prétendue réformée. Il arriva même que pendant qu'un de nos frères disait la sainte messe à la traite, ils en virent jusqu'à oser chanter de nouveau leurs marottes, ce qui avait l'air d'être fait pour le contrarier et l'interrompre. Ceci n'était pas le moyen de planter la Foi catholique dans ce pays, les chefs et les principaux étaient contraints à cette même foi, mais plutôt d'établir parmi les Sauvages une confusion de croyance, car ils s'appréciaient bien des différentes manières de servir Dieu." (1)

Tel était le triste et pitoyable état de la Colonie, lorsque dans l'été de 1618, Champlain et le Père Dolbeau attristés, mais non découragés du peu de succès de leur voyage en France, repurèrent à Québec.

Le Père Dolbeau y apportait la permission qu'il avait reçue du Saint-Siège de célébrer un Jubilé en Canada, et Champlain était accompagné de quelques Français qu'il avait décidés à venir tenter fortune en allant occuper des terres dans la Colonie. (2)

Si faible que fût ce secours, la présence de Champlain fit naître cependant, sinon la joie, du moins la confiance au milieu des Colons. Mais son séjour parmi ces pauvres abandonnés ne devait pas être de longue durée, car, dans le récit suivant, nous verrons cet homme aussi opiniâtre qu'intrepide, ce *justum et tenacem propositi virum*, comme disait Horace, repasser cette même année en France, y arracher, pour ainsi dire, des concessions plus favorables de l'avarice ou de l'indifférence des marchands, et finir par amener sa famille en ce pays.

VI.

Nous avons vu, dans le récit précédent, le peu de succès qu'avaient eu, dans la mère-patrie, les démarches de Champlain et des Pères Le Carron et Dolbeau. Cette fois, Champlain qui voulait réussir à tout prix, demeura deux ans en France et parvint, à force d'instances, de sollicitations et même de menaces à obtenir des associés, la promesse par écrit, d'un secours important.

Ceux-ci firent dresser, en effet, par deux notaires, à Paris, le 21 Décembre 1619, un état des personnes, des armes, meubles, ustensiles et autres objets qu'ils promettaient d'envoyer à Québec cette même année, s'engageant à y entretenir quatre vingts personnes, en comprenant dans ce nombre le chef et les officiers de la Colonie, trois Pères Récollets, les ouvriers et les laboureurs. Cet acte, signé par De Monts et autres, fut présenté par Champlain à M. de Marillac garde des sceaux, et le Conseil du roi, croyant que cet engagement était sincère, loua la bonne volonté des associés et ne voulut plus entendre les propositions d'un certain nombre de marchands Bretons, Rochelois et d'autres ports de mer qui faisaient alors instance à la Cour

(1) Sagard, Histoire du Canada.

(2) M. l'abbé Ferland.

pour être mis en possession du privilège de la traite des pelleteries. (1)

Mais ces belles promesses devaient demeurer stériles, car tandis que Champlain redoublait d'énergie et d'activité pour organiser et hâter le départ du secours qu'il avait obtenu avec tant de peine, le prince de Condé—qui depuis trois ans avait été successivement enfermé à la Bastille et à Vincennes,—vit s'ouvrir les portes de sa prison et vint mettre le désarroi parmi les associés.

Pour comprendre ceci, il faut savoir que durant sa captivité, le Maréchal de Thémisines avait exercé, nominale-ment bien-entendu, sa vice-royauté en Canada, et ce dernier, rapporte M. l'abbé Faillon, aussitôt après l'éloignement du Prince et n'écoulant que des avis intéressés, se mit à exiger des associés, non plus comme ils disaient *un cheval de mille écus*, mais quatre mille cinq cents livres que la compagnie des marchands qui voulait être maintenue, consentit à lui donner. De son côté, le Prince de Condé informé de ce qui se passait au sujet de sa charge, fit dire aux associés que s'ils payaient M. de Thémisines, ils sussent bien qu'ils paieraient deux fois, ce qui amena, entre les deux contendants, un procès porté d'abord au Conseil et renvoyé ensuite au Parlement de Paris qui jugea en faveur du Prince. Le Maréchal obtint néanmoins des lettres qui renvoyèrent l'affaire au Conseil du roi, et de son côté le Conseil obligea la Compagnie à payer M. de Thémisines; ce qu'elle fit en effet, quoiqu'elle craignit d'être obligée plus tard de payer aussi le Prince. (2) (2)

Voilà, remarque M. l'abbé Faillon, comment ce Lieutenant-Général qui—outre ce qu'on lui donnait chaque année,—avait lui-même ses intérêts privés dans la compagnie des marchands—au lieu de procurer l'avancement de la colonie, servit au contraire à en retarder le progrès. Ainsi le Lieutenant-Général qu'on voulut décorer du titre fastueux de Vice-Roi de la Nouvelle-France pour réprimer plus sûrement, en son nom, la témérité des marchands qui n'étaient pas de la compagnie, ce Vice-Roi qui n'avait d'autres subordonnés dans sa vice-royauté qu'une poignée de colons, exposés fréquemment à mourir de faim, était au fond un spéculateur qui—par des moyens plus appropriés à sa condition—cherchait aussi bien que les marchands de la compagnie, à retirer le plus qu'il pouvait du Canada; et c'est ce qui explique pourquoi ces vice-rois n'ont rien fait pour l'avancement du pays et pourquoi cette charge qui eût dû être onéreuse en elle-même, était pourtant recherchée par les ambitieux. (3) (3)

Il est plus aisé de comprendre que de décrire combien tous ces contre-temps, ces obstacles suscités par l'avarice et les plus viles passions devaient profondément attrister un cœur aussi loyal, aussi chevaleresque

(1) M. l'abbé Faillon.

(2) M. l'abbé Faillon.

(3) Ce qui arriva : les associés lui comptèrent mille écus dont il donna la moitié aux Récollets pour les aider à bâtir leur séminaire, ainsi que nous le verrons dans le cours de ce récit.

(3) M. l'abbé Faillon.

(3) Champlain faisant allusion au même fait s'écrie douloureusement : "tandis que tous devraient contribuer à cette sainte entreprise, on en ôte les moyens; car les associés disent qu'ils ne peuvent avancer l'établissement du pays si on ne veut pas les aider en y employant ou en remettant aux religieux le peu d'argent qu'ils donnent annuellement." (Champlain, 1632.)

que celui de Champlain. De plus, si les affaires allaient mal en Canada, l'horizon politique n'était guère rassurant en France. Albert de Luynes avait recueilli l'héritage et le pouvoir de Concini qu'on avait massacré et de la maréchale d'Ancre sa femme condamnée et exécutée comme sorcière.

Au règne d'un favori avait ainsi succédé celui d'un autre, et les mécontentements, apaisés un instant, recommencèrent. Le duc d'Epemon qui avait été tiré de la reine-mère du château de Blois où elle demeurait releguée depuis le meurtre de Concini, était parvenu cependant à ménager entre elle et son fils Louis XIII un traité de réconciliation, mais ce traité fut presque aussitôt rompu que signé. Marie de Médicis se fit alors une cour à Angers et rallia autour d'elle les mécontents que faisait le nouveau favori. Le prince de Condé, mêlé aux événements qui agitaient alors la France, s'occupait peu de la colonie lointaine du Canada; aussi, moyennant une somme de trente-trois mille livres, il remit volontiers la vice-royauté au duc de Montmorency, le même qui douze ans plus tard, entraîné dans la révolte de Gaston, devait être vaincu près de Castelnaudary par le maréchal de Schomberg, fait prisonnier après une lutte acharnée et couvert de blessures, puis jugé, condamné à mort et décapité à Toulouse, à peine âgé de trente-sept ans.

* * *

Cependant le nouveau vice-roi que Louis XIII affectionnait d'une manière toute particulière, avait donné l'intendance des affaires du Canada au Sieur Dolu, grand audencier de France, qui brûlait d'ardeur pour procurer la gloire de Dieu et le bien de la colonie; il confirma également Champlain dans sa charge de Lieutenant particulier, lui ordonnant d'aller à Québec, de s'y fortifier du mieux qu'il lui serait possible, et de l'informer de tout ce qui se passerait dans la colonie après qu'il put y apporter l'ordre nécessaire. (1)

La nomination d'un si honnête homme que Dolu au poste d'intendant, mais surtout les ordres précis et sévères que venait de recevoir Champlain et qu'il exécuterait à la lettre, sans le moindre doute, ne pouvaient guères rencontrer les vues des associés; aussi lui déclarèrent-ils, qu'à son retour en Canada, il aurait à continuer ses voyages d'exploration et qu'il leur suffirait de Pontgravé pour commander à leurs gens de Québec. Ils pensaient ainsi, rapporte Champlain, avoir le gouvernement à eux seuls, et faire là comme une république à leur fantaisie, en se servant des commissions du Roi pour satisfaire leur cupidité, sans contrôle de personne. Ils ne considéraient plus leurs articles, ni à quoi ils s'étaient obligés, n'estimant pour rien leurs contrats et leurs promesses signés de leurs propres mains. (2)

Mais ils avaient compté sans leur hôte. Champlain en écrivit aussitôt au duc de Montmorency et au Sieur Dolu, et il reçut de Louis XIII la lettre suivante :

"Champlain ayant reçu le commandement que vous aviez reçu de mon cousin le Duc de Montmorency, amiral de France, et mon vice-roi en la Nouvelle-France, de vous acheminer au dit pays, pour y être son lieutenant et avoir soin de ce qui se présentera pour mon

service, j'ai bien voulu vous écrire cette lettre, pour vous assurer que j'aurai bien agréable, les services que vous me rendrez en cette occasion, surtout si vous maintenez le pays en mon obéissance, faisant vivre les peuples qui y sont le plus conformément aux lois de mon royaume que vous pourrez, et y ayant le soin qui est requis de la religion catholique, afin que vous attiriez par ce moyen la bénédiction divine sur vous qui fera réussir vos entreprises et actions à la gloire de Dieu que je prie vous avoir en sa sainte et digne garde.

"Écrit à Paris le septième jour de Mai 1620."

Fort de l'autorité royale, Champlain répondit alors aux marchands :

"Qu'il avait droit de commander à tous les hommes qui seraient à Québec, excepté dans leur magasin où était leur premier commis.

"Que, quant aux découvertes, il les ferait quand il le jugerait expédient, et que ce n'était point à eux à lui donner des ordres.

"Que le Sieur DuPont était son ami et qu'il le respectait comme un fils son père, à cause de son âge; qu'ayant vécu jusqu'alors en bonne amitié avec lui, il désirait y persévérer, mais de consentir à ce qu'on attribuât à DuPont ce qui lui appartenait à lui-même de droit, il ne le souffrirait jamais." (1)

Après avoir exposé aussi carrément, aussi rondement sa future manière d'agir, Champlain qui redoutait pour sa jeune femme les dangers d'une guerre civile prête à éclater, obtint d'elle qu'elle l'accompagnerait en Canada, et comme il était décidé à s'y établir définitivement, il réalisa tout ce qu'il possédait et alla s'embarquer à Honfleur avec plusieurs autres personnes qu'il avait engagées à passer dans la Nouvelle-France, entre autres trois Pères Récollets.

La traversée fut aussi fatigante que périlleuse. Enfin, après une navigation de près de deux mois, le navire vint jeter l'ancre, le 7 Juillet, à Tadoussac, où Champlain rencontra son beau-frère Eustache Boullé qui était depuis près de trois ans dans le pays, ainsi que le rapporte l'abbé Ferland, et qui fut très-agréablement surpris de voir sa sœur. Champlain fut reçu à Québec avec beaucoup de joie et de respect. Le nouveau lieutenant-général ayant pris possession du pays et de l'habitation au nom du vice-roi, et l'acte en ayant été dressé par le Sieur Guers, nommé commissaire, tous se rendirent à la chapelle où un *Te Deum* solennel fut chanté. (2) Après la sainte messe, un Père Récollet exhorta par un sermon tous les colons à l'obéissance au Roi et aux personnes qui le représentaient et annonça que les lettres de commission royale seraient lues en présence de tous, afin que personne n'en prétendît cause d'ignorance. L'exhortation achevée, on sortit de la chapelle et tout le monde étant assemblé, on fit lecture publique de la commission du roi à M. le duc de Montmorency, et de celle du vice-roi à Champlain son lieutenant; à quoi chacun répondit par les cris de : vive le roi ! et on tira le canon en signe d'allégresse. (3)

Champlain se rendit ensuite à sa résidence. Comme il venait l'occuper avec sa femme, il aurait souhaité,

(1) Champlain, 1632.

(2) M. l'abbé Ferland.

(3) M. l'abbé Faillon.

(1) M. l'abbé Faillon.

(2) Champlain, 1632.

rapporte l'abbé Ferland, lui offrir un logement convenable; mais le jardin, l'habitation et les dépendances étaient dans un triste état. Les batiments avaient été négligés; la pluie et le vent y pénétraient de toutes parts; le magasin menaçait de tomber; les cours étaient remplies d'ordures. (1)

Les ouvriers employés alors à la construction du couvent des Pères Récollets (2) furent aussitôt mis en requisition, et les travaux de réparation avancèrent si rapidement sous la vigoureuse impulsion de Champlain, que peu de jours après, il put y loger convenablement sa famille, et lui assurer même un confort relatif.

* * *

Quelque gracieuse qu'eût été sa réception, Champlain ne tarda pas cependant à s'apercevoir et à se convaincre que les employés de la compagnie des associés—calvinistes pour la plupart—qui formaient presque toute la population de la colonie, étaient peu disposés à obéir aux ordres du vice-roi. Leur opposition éclata surtout lorsqu'il fit commencer la construction du château St. Louis. J'établis cette demeure, écrivit-il lui-même, en une situation très-bonne, sur une montagne qui commandait sur le travers du fleuve St. Laurent qui est un des lieux les plus étroits de la rivière..... Cette maison ainsi bâtie ne plaisait pas à tous nos associés; mais pour cela il ne faut pas que je laisse d'effectuer le commandement de mon seigneur le vice-roi, et ceci est le vrai moyen de ne point recevoir d'affront. (3)

Ce qui contribuait encore davantage à exciter le mécontentement des associés en voyant se transformer en place forte un poste qui—suivant leurs idées retrécies—pouvait très-bien se passer de murailles et de bastions pour servir d'entrepôt transitoire à leurs fourrures, c'est "l'obligation qu'ils avaient prise de mettre à la disposition de Champlain dix ouvriers gagés par DeCaën ou plutôt par les associés pour travailler sous ses ordres." (4) Ce fort que je faisais construire au-dessus de l'habitation, pour la conservation des habitans et celle du pays, continue Champlain, déplaisait beaucoup au Sieur de Caën, comme il me le fit assez connaître par sa lettre, me disant qu'il n'était pas obligé d'y employer de ses hommes, que c'était au Roi à en faire la dépense et à envoyer pour cela des ouvriers, bien que le même de Caën et tous les associés s'y fussent engagés par écrit. Leurs commis à Québec blâmaient aussi cette entreprise, et, quoiqu'ils vissent combien elle était nécessaire et en fussent parfaitement convaincus, ils étaient si complaisants qu'ils l'improvaient à leur tour,

(1) M. l'abbé Ferland.

(2) Les Pères Récollets avaient fait bâtir leur couvent sur le bord de la rivière Ste. Croix, à l'endroit même où Jacques-Cartier avait hiverné, près d'un siècle auparavant. La première pierre de l'église fut posée le 3 Juin 1620, par le Père Dolbeau, au nom du Roi et de M. le Prince de Condé, et pour cela cette pierre fut revêlue de leurs armes. C'est cette église dédiée à St. Charles, du nom de M. Charles de Ramsay de Bonés, grand vicair de Pontoise, fondateur de la mission des Pères Récollets à Québec, qui fit donner le nom de St. Charles à la petite rivière appelée de Ste. Croix par Jacques-Cartier. Cette église fut bénite le 25 Mai 1621.

(3) Champlain.

(4) Champlain.

voulant agréer par là à ceux de qui ils recevaient leurs gages." (1)

Quelque plausibles et excellents que soient ces motifs allégués par Champlain pour expliquer le mauvais vouloir de la compagnie des marchands, nulle part il ne nous paraît avoir mieux saisi la véritable cause des empêchements et des obstacles qu'ils mettaient au développement de la colonie, que dans ces quelques lignes qui dépeignent à merveille l'avarice sordide et l'insatiable cupidité de cette misérable association de trafiquants aussi stupides qu'orgueilleux: "On ne veut donc pas permettre, dit-il, que j'emploie des ouvriers à la construction d'un fort, et on l'empêche autant que l'on peut. C'est que ceux qui gouvernent la bourse font et défont tout comme ils veulent, pourvu qu'on donne aux associés le quarante pour cent et que la traite se fasse, c'est assez. Néanmoins considérant l'importance et la nécessité d'avoir un lieu de sûreté et de défense, je ne laissais pas de faire ce qu'il m'était possible, de temps à autre, y employant quelques ouvriers. (2)

Cette déplorable situation ne pouvait guères se prolonger et il devenait impossible que Champlain laissât fouler aux pieds plus longtemps l'autorité royale, celle du vice-roi et la sienne propre. Les associés d'ailleurs ne remplissaient aucun des engagements auxquels ils s'étaient engagés par écrit, ainsi que nous l'avons déjà dit, et ne s'intéressaient pas davantage aux progrès de l'évangélisation qu'au bien-être matériel de la Colonie. Ils se contentaient d'exercer impérieusement et sans vergogne comme sans pitié aucune toutes les prérogatives de leur odieux privilège du monopole de la traite, et de sucer, épuiser et démoraliser le pays en arrachant aux malheureux indigènes le plus de fourrures que possible, et en répandant parmi eux—en guise d'échange—au moyen de leurs employés calvinistes, la peste de leur inconduite et de leur mépris pour cette religion catholique qu'ils avaient cependant le devoir de propager.

Ils ne faisaient pas le moindre cas des ordres du vice-roi,—rapporte M. l'abbé Faillon citant le Frère Sagard,—relativement à la conversion des Sauvages, en favorisant dans cette œuvre le zèle des Pères Récollets; ou plutôt la plupart de ces trafiqueurs ne désiraient pas qu'il se fit aucune conversion, tant ils apprehendaient que la sanctification de ces barbares ne diminuât le trafic du castor, seul et unique but de leurs voyages. L'irréligion est allée jusque là, ajoute ce même Père qu'une personne de condition, quoique catholique de profession, mais intéressée à la traite, nous dit, au Père Nicolas Viel et à moi: que si nous pensions rendre les Canadiens et les Montagnais sédentaires en les fixant près de nous, comme nous en avions le dessein, afin de pouvoir les instruire plus commodément et les maintenir dans notre créance, ils les chasseraient à coups de bâton et les obligeraient à se retirer au loin, afin qu'ils n'eussent aucune connaissance de la traite des associés. Voilà conclut le Frère Sagard, comment nous étions favorisés et quel secours nous pouvions espérer de personnes si peu affectionnées au bien. (3)

(1) Champlain.

(2) Champlain.

(3) M. l'abbé Faillon et le Frère Sagard

La colonie végétait de la sorte et s'acheminait ainsi vers une ruine prochaine, lorsqu'en 1621, le duc de Montmorency cédant sans doute aux suggestions de Champlain ou plutôt cherchant à mettre un terme à un état de choses aussi déplorable crut avoir trouvé un moyen de salut en créant une autre compagnie à la tête de laquelle il plaça Guillaume et Emery de Caën, l'oncle et le neveu, tout en laissant subsister l'ancienne. Mais ce remède, comme la plupart des remèdes héroïques, devait devenir bientôt pire que le mal même dont on se plaignait à si bon droit, car il se forma dans la colonie deux camps distincts, l'un prenant fait et cause pour la nouvelle compagnie, l'autre pour l'ancienne. Il fallut que le roi intervînt et ce ne fut qu'après une année entière de discorde, de troubles et de compromis que les deux compagnies parvinrent à s'entendre en se fusionnant, grâce à l'entremise et à l'habileté des efforts du Père Récollet George LeBaillif qui était allé porter aux pieds du trône les plaintes et les griefs des colons.

Mais cette nouvelle compagnie, toute entière à la traite, ne se montra guères plus favorable aux véritables intérêts du pays qui étaient la colonisation et la propagation de l'Évangile. Ceci n'a rien, d'ailleurs, qui doive étonner bien fort, les deux de Caën étant calvinistes. Il paraîtrait même que les associés nouveaux auraient eu à cœur de suivre scrupuleusement et à la lettre les traditions des anciens associés qui consistaient à laisser mourir de faim ou à peu près, les malheureux habitants de Québec. Du moins c'est ce que leur reproche très-clairement Champlain dans les quelques lignes qui suivent : " J'avais hiverné plus de cinq ans à Québec, et durant ce temps nous fûmes assez mal secourus de rafraîchissements. La courtoisie et le devoir obligeaient cependant les associés d'avoir soin des personnes qui veillaient à la conservation de la place et à celle de leur bien. Ne faire ainsi aucun état d'elles, quoiqu'elles se tuassent de soins et de travail à garder ce qui appartient aux associés, c'était plutôt diminuer qu'augmenter le courage à les servir. (1)

Ce fut surtout cette disette de vivres, dit M. Faillon, qui détermina Champlain à repasser en France, au mois d'août 1624 et à y ramener sa femme pour qui le séjour de Québec était devenu insupportable depuis quatre ans qu'elle y résidait. Durant ces quatre années, elle n'y vit d'autres femmes françaises que les trois de sa suite qu'elle y avait conduites pour la servir. Quant aux hommes, elle n'y trouva que trois religieux Récollets; les autres étaient des matelots, des charpentiers, des scieurs de long, des forgerons. Son mari, de son côté, s'occupant continuellement au trafic, aux affaires de la guerre, à ses découvertes et aux moyens de protéger la petite colonie, madame de Champlain ne trouvait de consolation que dans la lecture et la prière. Elle avait d'ailleurs à endurer la privation de quantité de choses nécessaires à la vie et se considérait enfin comme étant dans un lieu pire qu'une prison. (2)

(1) Champlain, 1632.

(2) Madame de Champlain ne revint plus en Canada. Après le départ de son mari, elle sut profiter de l'isolement où elle demeurait en France, pour s'adonner à la piété et aux pratiques de la pénitence et pour vivre dans le monde comme si elle n'y était pas, car et à un la considérait comme un modèle de vertu. Elle eut même, dès lors, le désir d'entrer dans l'ordre des Ursu-

l'Avant son départ, Champlain remit le commandement de Québec et le sort de sa population composée en tout de cinquante et une personnes—y compris les Pères Récollets et les enfants,— entre les mains d'Emery de Caën à qui il recommanda à tout hasard, quoiqu'il y comptât fort peu, de faire achever, pendant son absence, le nouveau fort commencé en 1620 et dont les murs n'avaient encore que quatorze pieds d'élévation hors de terre.

Le navire étant prêt à lever l'ancre, Champlain s'y embarqua avec sa femme et sa suite, et arriva en France au moment où le duc de Montmorency importuné et harassé par les éternelles dissensions des associés, se déchargeait de la vice-royauté en faveur de son neveu Henry de Levy, duc de Ventadour.

PAUL STEVENS.

(A Continuer.)

LA CONVENTION

DU 15 SEPTEMBRE ENTRE NAPOLEON III ET VICTOR-EMMANUEL.

(Suite.)

II

PEUT-IL Y AVOIR UN DOUTE SUR L'IDÉE PIEMONTAISE ?

Puisque la mission de monter la garde à la frontière du Pape est dévolue au Piémont, il importe de savoir, avant tout, comment la consigne est entendue, non par le factionnaire qui s'en va, mais par celui qui va prendre la place.

Peut-il y avoir un seul doute sur le sens attaché par le Piémont à la Convention du 15 septembre 1864 ?— Je ne le pense pas.

Condamné par ma conscience à étudier attentivement cette Convention, son sens véritable, sa portée, tous ses

lignes et en écrivit à Champlain pour avoir son consentement, car elle n'aurait pu suivre cet attrait qu'autant que Champlain, de son côté, eut embrassé la vie religieuse, comme fit le Sieur Boulé, frère de cette dame qui entra dans l'ordre des Minimes. Mais Champlain n'avait de goût que pour les voyages et le séjour de la Nouvelle-France où il trouvait de quoi s'occuper tout entier au bien de la colonie. Tout ce que put obtenir de lui madame de Champlain, ce fut de vivre en continence le reste de ses jours, et dès ce moment elle fit vœu d'embrasser la vie religieuse si elle survivait à son mari, comme la chose arriva.

Suivant la *Chronique des Ursulines*, citée par M. l'abbé Faillon, diverses affaires qu'elle avait sur les bras, la retiennent encore dix ans dans le monde, après la mort de M. de Champlain survenue en 1635, ainsi que nous le verrons dans un autre récit, et le 7 novembre 1645, elle entra enfin au monastère de Ste. Ursule, à Paris, d'abord en qualité de bienfaitrice, puis elle y prit l'habit sous le nom de Sœur Hélène de St. Augustin. Mais comme elle s'était trouvée maîtresse d'elle-même depuis l'âge de douze ans jusqu'à sa quarante-sixième année, où elle était parvenue alors et qu'elle n'avait presque jamais été dépendante ni de sa mère ni de son mari, il y eut quelques difficultés pour sa profession, et afin de les lever, elle proposa de fonder un monastère d'Ursulines à Meaux, ce qui fut agréé par Mgr. Séguier, évêque de cette ville. Elle donna pour cela vingt cinq mille livres et fit profession le 4 août 1648, cinq mois après sa sortie du monastère de Paris. Pour se préparer à cette action, elle avait obtenu, à force d'importunités, la permission d'écrire ses fautes et de les lire publiquement en communauté. Elle fit cet acte à genoux, nu-pieds, la corde au cou et un cierge allumé à la main, et on ajoute que sa profonde humilité lui fit même étrangement aggraver les choses dans cette accusation.

Elle mourut le 20 décembre 1654, en odeur de vertu, à l'âge de cinquante-six ans.

résultats, j'ai fait venir de Turin les *actes officiels* du Parlement, et après avoir lu, avec le dernier soin, tout ce que les discussions à la Chambre et au Sénat, les dépêches diplomatiques, les journaux italiens et français ont dit de cette convention, je ne pense pas qu'aucun homme de bonne foi puisse se faire ici la moindre illusion.

Les négociateurs du Piémont, son gouvernement, son parlement, ses généraux, ses journaux, et les journaux de tous les pays, ont interprété la pensée piémontaise dans un seul et même sens que voici :

Nous l'avons vu : par le vote solennel du 29 mars 1861, sur la motion de M. de Cavour : " Il nous faut Rome pour capitale," le Piémont, affirmant ses droits sur Rome, a demandé la dépossession du Saint-Père, proclamé Rome sa capitale, et déclaré son inébranlable résolution de s'en emparer. Eh bien ! c'est uniquement dans ce sens et pour réaliser ce programme que la Convention a été signée et votée par le Piémont. Et quand je compare toutes les paroles du Piémont aux nobles paroles de l'Empereur, que je viens de rappeler, je demeure stupéfait.

C'est ce que, à la première nouvelle de la Convention, nous a révélé tout d'abord le journal semi-officiel du gouvernement piémontais, *l'Opinione* :

" Le gouvernement du roi se trouve dans la nécessité de transporter la capitale à Florence, comme première étape sur la route de Rome. Comment pourrait-il hésiter ? "

Et, chose étonnante, quoiqu'en vérité on ne doive plus s'étonner ici de rien, c'est ce que déclarent immédiatement les négociateurs piémontais eux-mêmes.

Ces négociateurs sont M. Nigra et M. Pepoli.

Or, M. Pepoli, quelques jours après avoir signé cette Convention, déclare à Milan, dans un banquet " qu'elle ne porte atteinte à aucune partie du programme national, et brise seulement les derniers anneaux qui unissaient la France aux ennemis de l'Italie."

L'autre négociateur, M. Nigra, le jour même où la Convention était signée, s'empressait d'annoncer à son gouvernement que le succès de la négociation était complet, et que rien désormais ne ferait obstacle au triomphe des droits de la nation et des aspirations nationales : ni la garantie collective des puissances catholiques, autrefois promise au Saint-Père, ni le plus petit coin de terre laissé aux Français comme gage de la foi piémontaise :

" Les négociateurs italiens avaient reçu, dit-il, l'ins-truction formelle de rejeter toute condition qui eût été contraire aux droits de la nation. Il ne pouvait donc être question ni d'une renonciation aux aspirations nationales, ni d'une garantie collective des puissances catholiques, ni de l'occupation d'un coin du territoire romain par les troupes françaises comme un gage de l'exécution de ses promesses."

Le journal *l'Italia* n'était que juste en écrivant cinq jours après :

" ... Le gouvernement italien n'a nullement renoncé à faire flotter son drapeau sur Rome capitale. Ceux qui disent le contraire calomnient les intentions du pays et de son souverain." (Lettre de M. Nigra à M. Visconti-Venosta, 15 septembre 1864.)

L'Italia ajoutait : " La ligne suivie par M. Thouvenel a été reprise par son successeur."

Tous les journaux, anglais et français, piémontistes

et autres, furent unanimes à interpréter dans le même sens la pensée du Piémont.

Les comités politiques faisaient les mêmes déclarations que les journaux.

Le Comité de Milan disait :

" La convention avec la France ouvre indubitablement la voie à l'entière réalisation du programme national." (*L'Union*, 4 octobre 1864.)

" Une proclamation du Comité national disait de même :

" Le gouvernement du roi ne s'est engagé à aucune condition qui interdise au royaume d'Italie d'accepter l'annexion de Rome." (*Gazette*, 3 octobre 1864.)

Une dépêche télégraphique de Naples, datée du 28 septembre, disait : " Un grand meeting vient d'avoir lieu. Toutes les nuances de l'opinion libérale y étaient représentées. Le meeting a approuvé la Convention Franco-Italienne, mais en affirmant Rome capitale. Le gouvernement est invité à ne pas tenir compte des intérêts municipaux dans le choix de la capitale provisoire." (*Gazette*, 30 septembre 1864.)

À Turin, les ministères changeaient, mais la pensée piémontaise ne changeait pas.

Quand le sang eut coulé à Turin, châtié par son juste abaissement de ses ambitions annexionnistes, le ministre qui remplaça celui qui avait laissé couler le sang, se hâta de réclamer dans son nouveau programme l'espoir constant de " l'entière réalisation des destinées de la nation."

Je dois dire ici que M. Drouyn de Lhuys fut troublé à la vue de ces interprétations si contraires, selon lui, à la politique française, et aux promesses les plus solennelles de l'Empereur ; et il se hâta d'écrire qu'on se trompait, sur " le sens" de cette convention, et que " les journaux de toutes les nuances en tiraient des conséquences aussi contraires à nos intentions qu'à celles des ministres du roi Victor-Emmanuel."

Puis, notre ministre des affaires étrangères ajoutait pour atténuer l'effet de ces interprétations, sept articles explicatifs, mais qui allaient recevoir, comme tant d'autres paroles de la France, des ministres de Victor-Emmanuel, et du parlement de Turin, le plus étrange démenti.

M. Lanza, ministre de l'intérieur, dans le projet de loi présenté au parlement sur le transfert de la capitale à Florence, parla ainsi :

" Vous examinerez cette question et vous la résoudrez avec une dignité et une sagesse qui CONVAINCRONT TOUJOURS D'AVANTAGE LE MONDE CIVILISÉ DE NOTRE INÉBRANLABLE RÉOLUTION de compléter notre unité."

Le même ministre posait dans les mêmes termes la question au Sénat, et commençait par cette déclaration : " Le pouvoir temporel du Pape est contraire aux intérêts de l'Italie."

Enfin, le ministre de l'intérieur alla jusqu'à déclarer au parlement que la France, par cela seul qu'elle avait traité avec eux de Rome sans le Pape, reconnaissait qu'eux seuls ont des droits sur Rome, et que le Pape n'en a aucun :

" La Convention confirme notre politique, simplifie la question romaine, et, en éliminant l'occupation étrangère, en prépare la solution définitive, donne satisfaction à la dignité nationale, et consacre le droit que le gouvernement du roi a de négocier sur ce qui

"concerne tout le territoire italien; car ce n'est pas le Pape, c'est nous qui traitons de Rome avec la France."

Le général La Marmora, invité par M. Drouyn de Lhuys à exposer le sens des mots fameux, *les aspirations nationales*, s'y refuse péremptoirement: "Les aspirations d'un peuple, dit-il, appartiennent à la conscience nationale..." Personne n'a rien à y voir.

Comme si un contractant n'avait pas le droit rigoureux de savoir ce que pense sur l'objet même de la convention celui avec lequel il contracte!

Invité de même par M. Drouyn de Lhuys à s'expliquer sur les "*voies souterraines*" que le Piémont a constamment pratiquées, le ministre piémontais fit l'offensé, et refusa encore de parler net sur ce point.

Mais un peu plus bas, malgré ces réticences intéressées, le mot qui dit tout ici, échappe au général diplomate; quand il parle des "effets qui doivent être le produit lent, mais *immanquable*" de la Convention.

M. La Marmora, qui refuse de s'expliquer sur une prévision qui est celle de tout le monde, y revient cependant, prévoit les événements qui pourront se produire à Rome, et déclare qu'il entend bien les "*coordonner au but de la politique nationale*."

À la Chambre, il garda moins de réserve et parla plus net:

"Nous ne ferons PAS UN PAS EN ARRIÈRE, nous irons EN AVANT avec prudence et lenteur, MAIS SANS RELACHE."

Voilà quelle fut l'interprétation donnée officiellement de la Convention par les ministres piémontais.

Et maintenant, le Parlement a-t-il été d'un autre avis, et a-t-il voté la Convention dans un autre sens? Qu'on en juge.

Le Rapporteur de la commission s'explique sans détour:

"La Convention, n'est point une renonciation à Rome... Cela ne ressort point des notes de M. Drouyn de Lhuys."

Le rapporteur ajoutait même, en termes tout à fait identiques aux paroles de M. Lanza, biffant, raturant ainsi la dépêche du 28 octobre et les sept articles de M. Drouyn de Lhuys, poussant aux dernières limites l'injure à la France:

"En traitant avec nous pour l'évacuation de Rome, la France a reconnu nos droits sur Rome."

Les députés piémontais se placent exactement à ce point de vue.

"Pourquoi, s'écriait M. Ferrari, avez-vous proclamé Rome capitale? Parce que vous entendiez renverser le pouvoir temporel, parce que vous entendiez conduire Victor-Émanuel au Capitole. Rome et le territoire romain ont été déclarés, comme en effet ils le sont, territoires italiens et faisant partie intégrale du royaume."

M. Pessina disait sans hésiter: "Le territoire pontifical nous appartient de droit."

M. Coppino allait plus loin encore: selon lui, Rome n'appartient pas même aux Romains; "Rome n'est pas, ne peut pas être aux Romains, mais est et doit être aux Italiens."

Le discours de M. Buoncompagni est particulièrement remarquable et instructif au point de vue qui nous occupe. Nous connaissons de longue main l'ancien

ambassadeur de Victor-Émanuel à Florence. Voici ses paroles:

"Quelques-uns ont cru voir que Florence signifiait renonciation à Rome."—Oui, tous ceux qui ont foi à la parole de la France!—"Mais cela n'empêche pas que Rome ne continue à être, dans la conscience des Italiens, la capitale vraie et vraiment définitive du royaume."

"La convention ne restreint pas la liberté d'action des Italiens..."

Puis, M. Buoncompagni rappelle le célèbre discours du comte de Cavour, dans lequel celui-ci soutenait que Rome ne pouvait être la capitale du royaume d'Italie; et il ajoute:

"Nous devons conspirer, Messieurs, en protestant toujours, dans toute occasion, de notre ferme volonté, que Rome devienne la grande capitale de notre royaume."

Et comme si toutes ces paroles n'eussent pas été encore assez claires, la Chambre prit soin de préciser, avec la dernière clarté, le sens de son vote, et déclara, en repoussant un ordre du jour proposé par vingt-trois députés, que "le transfert de la capitale à Florence" n'était pas une garantie "donnée à la France pour que Rome reste au Pape."

Il demeure donc bien entendu que, pour le Piémont, Florence n'est qu'une étape vers Rome, une capitale provisoire et dérisoire; que cette condition, *sine qua non*, mise par la France à un traité ne compte pas; que le Piémont a le droit comme la volonté inébranlable de faire un jour de Rome sa vraie et définitive capitale.

III

Et maintenant qu'aucun doute n'est plus possible sur ce point, j'examine la Convention en elle-même, et je me demande comment le Piémont ira à son but à travers la Convention.

Eh bien! je suis forcé de le déclarer: Il y a, dans la Convention, des lacunes, à travers lesquelles le Piémont peut et prétend bien passer.

Oui, par ce qu'elle ne dit pas, comme par ce qu'elle dit, la Convention me fait tout craindre.

Les lacunes qui m'ont frappé tout d'abord, comme tout le monde, et que les dépêches diplomatiques venues plus tard sont loin d'avoir comblées, les voici:

La Convention n'a pas eu la prévision qu'il fallait avoir;

Elle n'a pas dit le mot essentiel qu'il fallait dire;

Elle n'a pas fait la réserve qu'il fallait faire.

Il y a une éventualité que tout le monde prévoit, que tous les antécédents du Piémont annoncent, que la situation faite au Saint-Père par la Convention elle-même rend inévitable, et que pourtant la Convention ne prévoit pas, sur laquelle elle n'a pas un mot, pour laquelle elle ne statue rien: c'est l'éventualité, nous partis, de mouvements insurrectionnels à Rome.

Et ici, il faut bien s'expliquer sur la situation faite au Pape.

M. Lanza, le ministre de l'intérieur du Piémont, disait au sénat, "*La Convention laisse le Pape seul en présence de ses sujets...*"

Non, ce n'est pas en présence de ses sujets que vous laissez le Pape, mais en présence de tous les éléments révolutionnaires, amassés, entassés par vous autour de

Rome et dans Rome même, et que tous vos discours et toutes les interprétations données par vous à la Convention, et le souffle de vos aspirations persistantes, ne font et ne feront encore qu'enflammer.

Après tout ce qui s'est passé en Italie, après tout ce que vous avez dit et fait contre le Pape, venir nous dire que vous le laissez en présence de ses sujets, quand vous lui en avez enlevé violemment trois millions, quand vous êtes là, vous, en face de lui, à ses portes, excitant ce qui lui reste de sujets à la révolte, étendant la main sur son dernier patrimoine, le déclarant à vous, c'est en vérité une dérision que je ne puis bien qualifier qu'en disant qu'elle est digne de tout ce que vous avez fait et dit jusqu'à ce jour.

Mais quoi ? est-ce que depuis longtemps les agents piémontais ne travaillent pas, tour à tour par des voies souterraines et à ciel ouvert, cette population ?

Qui n'a pas vu, au café des *Belle arti*, et ailleurs, leurs affiliés ? Est-ce que leurs projets sont des conjectures ? Tous les jours ne découvre-t-on pas quelque complot ? L'année dernière encore, leurs bombes, leurs manifestes, leurs placards, leurs menaces, lancés pendant que nous sommes ici, ont dit assez ce qu'ils méditent quand nous serons loin.

La Convention rassure-t-elle le Pape contre ces périls intérieurs ? Non, tout au contraire.

On a dit que le *mémorandum* de M. de Cavour avait été "l'étincelle d'un irrésistible incendie." Mais qu'était le *mémorandum*, qui ne concluait encore qu'à la séparation des Romagnes, à côté de tous ces discours au parlement de Turin, où les droits du Piémont sur Rome sont affirmés, où Rome est proclamée plus haut que jamais capitale de l'Italie, où le Piémont déclare toujours son inébranlable résolution d'aller à Rome ?

Qui ne voit que désormais, la situation du Pape va être la plus anormale, la plus intolérable des situations ? La provocation en permanence, l'appel à la révolte en permanence, l'état de guerre morale déclaré contre lui en permanence, tous les révolutionnaires de ses États encouragés, animés, par les ambitions et les convoitises qui pressent Rome de toutes parts : dans une telle situation, quel est l'État, grand ou petit, dont la tranquillité intérieure fût possible, et qui ne serait pas menacé d'une révolution certaine ?

Au milieu de tout cela, que les passions anarchiques se tiennent tranquilles à Rome, quand nous en serons partis, sûres qu'elles sont de trouver derrière elles le Piémont résolu d'aller à Rome : c'est impossible !

Et c'est dans ces circonstances que nous nous retirons ! Non. Il y avait, dans un tel état de choses, à dire au Piémont un mot, qui, seul, eût été, pour le Pape, une sécurité : "Je quitte Rome, mais vous n'y entrerez pas, jamais, à aucun prix, sous aucun prétexte." Mais ce mot, la Convention ne le dit pas.

Eh bien ! avec une telle lacune, la Convention ne protège pas le Pape, elle le livre aux complots certains, annoncés d'avance, de la révolution, et du Piémont qui vient derrière elle : voilà la vérité.

Rien donc qui empêche les Piémontais d'entrer à Rome après nous. Appelés par les mouvements insurrectionnels, sur lesquels ils comptent, dont ils sont complices, par une insurrection quelconque ils y entreront ; ils l'affirment. — Et ce qu'il y a ici de plus odieux, c'est que la Convention, prétendant ne laisser le Pape qu'en face du Piémont et des forces morales de la civilisation

moderne, toute révolution qui bannira le Pape de Rome sera qualifiée ainsi.

Et nous, alors, que ferons-nous ? "Nous nous réservons, dit une dépêche de M. Dronyn de Lhuys, notre liberté d'action." Faible et vague réserve, et qui sera, tout le fait craindre, aussi illusoire que tant d'autres ! Nous nous réservons notre liberté d'action, mais sans dire quel usage nous en ferons. Le Piémont, lui, ne réserve pas la sienne : il l'annonce, et déclare nettement ce qu'il fera.

Pour nous donc, ce qu'il fallait, c'était une de ces paroles nettes, fermes, précises, telle que la gravité des intérêts que nous prétendons sauvegarder, et que la gravité des circonstances la commandaient.

Qu'on se rappelle tous les faits, toute la suite de cette triste histoire, tout ce que le Piémont a osé impunément, sous nos yeux, à deux pas de notre armée.

Il a pu s'approcher, malgré nos conseils, malgré ses promesses, malgré nos menaces, jusqu'aux portes de Rome, quand nous étions là, et que lui n'était encore que le Piémont. Et maintenant qu'il se prétend l'Italie, et quand nous aurons repassé les Alpes, nous ferions contre lui ce que nous n'avons pas fait alors ?

Comment, vous retirant de Rome par une porte, pour obéir à un principe de votre politique, vous le violerez en rentrant le lendemain par l'autre !

Quand d'un mot nous pouvions arrêter le Piémont à Bologne et ailleurs, nous n'avons pas dit ce mot ; et quand il faudra une armée et un nouveau siège de Rome, non plus contre Garibaldi, mais contre une grande nation ayant 200,000 hommes, et peut-être des alliés, nous aurions cette tardive résolution !

Non, pour moi, je ne me bercerai jamais de telles illusions.

Je suis donc forcé de le dire : La Convention n'a rien prévu de ce qu'il fallait prévoir ; elle n'a rien dit de ce qu'il fallait dire ; elle n'a rien réservé de ce qu'il fallait réserver. En un mot, elle a traité le plus grave des intérêts et la plus critique des situations avec une absence de précautions que rien ne saurait expliquer.

Mais si la Convention n'a pas eu la prévision, ni dit le mot, ni fait la réserve nécessaire, elle a eu, en revanche, une autre prévision. dit un autre mot, fait une autre réserve, bien étrange assurément.

Le Piémont, qui a presque autant de soldats que le Pape a maintenant de sujets, a prévu le cas, et a feint la crainte d'une attaque du Pape contre lui ; et si la Convention dit : Que le Pape fasse une armée ; elle ajoute expressément : Pourvu que cette armée ne devienne pas "un moyen d'attaque" contre le Piémont.

Et qui sera juge du danger ? Le Piémont lui-même. La Convention ne dit pas le contraire.

Mais, en vérité, pouvons-nous oublier que c'est là précisément le prétexte que le Piémont a déjà saisi une fois pour envahir les États du Pape ? Il a prétendu, lui qui avait 70,000 hommes massés sur la frontière romaine, et n'était en guerre avec personne, que la petite armée du général La Moricière, disséminée dans les provinces pontificales, était un danger pour l'Italie, et sans même déclarer la guerre au Pape, il a lancé, et nous étions alors à Rome, ses 70,000 hommes sur cette poignée de Français, de Belges et d'Irlandais !

Par ce mot "un moyen d'attaque," que le Piémont a interprété déjà comme nous savons, et que rien, dans

la Convention, ne lui défend d'interpréter de la même manière, la Convention met positivement une armée entre les mains du Piémont donne un prétexte tout prêt à ses récriminations futures, et, si l'émeute tarde trop à faire son œuvre, ouvre une porte par où ses armées même pourront passer.

Voilà ce qu'on prépare contre le Pape : voyons ce qu'on lui demande.

(A continuer.)

On est heureux au Collège.

Bien des fois, peut-être, dans le monde, ceux qui comme nous n'ont pas eu l'avantage de goûter les charmes de la vie de Collège, ou même qui les ayant goûtés, ont perdu de vue, ces années privilégiées de leur jeunesse, (quoiqu'il soit difficile d'oublier le temps de Collège), bien des fois, peut-être, se sont-ils surpris faisant de pénibles réflexions sur cet état apparent de gêne dans lequel se trouve le jeune homme appelé à vivre sous les réserves et les contraintes d'une discipline qui n'a de sévère que les dehors. Prenant le change sur notre situation, peut-être ont-ils cru apercevoir dans les salutaires exigences de la règle de nos maisons, un empiètement contre cette part de liberté qu'il est convenable, selon leurs calculs, d'accorder à notre âge. Ils doivent, peut-être, proclamer bienheureux le moment où il nous est permis de dire adieu au Collège pour aller partager avec eux cette liberté qu'ils élèvent si haut, pour aller nous exposer à toutes les grandes agitations de la vie du monde. Messieurs, la fleur qui loin des orages et des tempêtes croît belle et silencieuse dans le creux de la vallée, a-t-elle à se plaindre de la vigilance du jardinier qui l'entoure de la délicatesse de ses soins ? La haie qui la protège contre l'invasion des bêtes fauves qui pourraient la fouler aux pieds et la déraciner est-elle pour elle un sujet de regrets ? Pensez-vous que dans son parterre solitaire, buvant à longs traits la lumière du soleil qui lui prête l'éclatante variété de ses nuances, et la douce chaleur de cet astre qui en la vivifiant, lui fait exhaler ses parfums les plus célestes ; pensez-vous, dis-je, que cette tendre fleur aspire, ou du moins soit en droit d'aspirer à déployer les richesses de sa parure sous un ciel plus vaste, dans un lieu où elle sera sans cesse exposée à tous les coups de la tempête ? Non, n'est-ce pas ? Eh bien ! Messieurs, chacun de nous est cette fleur ; ce jardinier, c'est notre Bien-aimé Supérieur, qui se sacrifie pour notre bonheur ; cette haie, ce sont les murs sacrés de cette maison qui sont un obstacle aux passions qui pourraient souiller notre cœur ; cet astre, c'est la Religion qui nous vivifie de ses rayons, et nous laisse puiser à ses sources divines les suaves parfums de la vertu.

Oh ! oui, Messieurs, on est heureux au Collège, et l'expression de bonheur et de reconnaissance empreinte sur le front de tous mes condisciples, parle plus haut que tout ce que je pourrais apporter à l'appui de ma thèse. Il est bien vrai qu'on ne peut jouir ici-bas d'une félicité absolue, que le bonheur est une fleur dont le bouton s'entr'ouvre sur la terre aux regards de l'homme, mais dont la corolle brillante ne peut s'épanouir pour lui que dans l'éternité ; néanmoins l'on peut dire que

c'est ici où l'on reçoit la meilleure part de cet héritage en débris qu'on nous a légué. Car, enfin, le Collège est-il autre chose que le berceau des joies les plus douces et des plaisirs les plus purs ? Le Collège, ne nous donne-t-il pas une idée de cet âge qui selon les anciens présida à la naissance du monde ?

Un jour, Messieurs, il prit fantaisie aux poètes anciens, d'imaginer dans la vie de l'humanité, une époque fortunée où l'homme était heureux de tout le bonheur qui embellissait le délicieux séjour d'Eden. Cette époque, qui dans leur imagination fiévreuse prit le nom d'âge d'or, était étrangère aux horreurs des terribles guerres qui ensanglantent les pages de l'histoire des nations ; l'amour fraternel qui régissait les humains, était aussi le seul joug qui pesait sur l'univers. Pour se couvrir de moissons, la terre n'avait pas à voir son sein déchiré par le soc de la charrue, elle fournissait spontanément aux hommes, tout ce qui était nécessaire à leur subsistance, et pour être fertiles, ses sillons n'avaient pas à être arrosés par les pénibles sueurs du labourer. Partout coulaient des ruisseaux de lait et de miel ; enfin, c'était toute une génération goûtant les délices du jardin béni qui vit l'innocence du premier mortel. Hélas ! tout cela n'était qu'un brillant rêve. Le jour funeste qui vit la prévarication du premier homme, vit aussi le bonheur s'envoler de l'Eden, vers le séjour des anges d'où il était descendu. Exilés sur une terre frappée de malédiction, de tout temps, les enfants du premier père eurent, et ont encore à manger un pain détrempé par les larmes que leur font verser leurs misères présentes, et le souvenir d'un bonheur qui n'est plus.

Sans remonter à la naissance des temps, nous trouvons ici en réalité ce qui se rapproche le plus de cet idéal de bonheur si fastueusement célébré par l'immortel Hésiode, et le chantre des métamorphoses. En effet, ne retrouve-t-on pas dans la paisible vie de Collège tous les éléments du bonheur le plus pur et le plus parfait ? Ici, nous vivons loin de ces terribles combats que se livrent les passions dans le cœur de l'homme ; le respect, la reconnaissance joints à ce même amour qui régissait les fortunés mortels de l'âge d'or sont aussi les seules lois auxquelles nous obéissons. La Providence, par le moyen de nos Bien-aimés Supérieurs, se charge de pourvoir à tous nos besoins, sans que nous ayons à nous en occuper ; et bien mieux qu'à des ruisseaux de lait et de miel, c'est aux sources divines de la Religion qu'il nous est permis de nous désaltérer. Enfin, nous marchons par un chemin semé de fleurs, sans nous arrêter à considérer les épines que nous rencontrerons peut-être plus tard, en parcourant le sentier de la vie.

Ici, comme dans le monde, luisent des jours de fête, des jours d'allégresse, et à la joie qui épanouit nos figures, vous pouvez acquérir la certitude, que s'il existe encore sur la terre quelque parcelle du bonheur primitif, c'est bien dans nos maisons d'Éducation que nous la retrouvons.

Mais qu'est-ce encore, Messieurs, que le Collège ? Le collège, c'est, pour ainsi dire, la patrie de l'écolier ; car si l'on reconnaît la justesse de l'aphorisme qui dit " que la patrie est partout où l'on se trouve bien ; " à ce compte, je puis affirmer que le Collège est réellement une patrie pour l'écolier. En effet ne retrouve-t-on pas au Collège tout ce qui attache à la patrie ? Un père chéri, des frères, des amis dévoués. Nos bien-aimés

supérieurs ne nous entourent-ils pas de toute la tendresse paternelle ? Dans nos compagnons n'avons-nous pas de tendres frères, des amis fidèles ? Aussi que peut le temps contre un lien formé pendant les belles années passées au Collège ? Oh ! l'amitié, ce reflet tombé du ciel sur l'humanité comme l'appelle Cicéron, l'amitié sincère et véritable, ne se trouve le plus souvent que parmi les compagnons de Collège. L'intérêt, ce fond immobile et capricieux, n'en est pas la base. Cette amitié n'est vivace, que parcequ'elle n'est, comme dit Laurentie, " que l'association de deux âmes qui mettent en commun leur foi et leurs prières." L'amitié de Collège, c'est proprement ce célèbre nœud gordien, il ne faut rien moins que le glaive de la mort pour le trancher. Cette douce liaison formée par l'amitié et qui attache si fortement à la patrie existe donc aussi au Collège.

Quelle est encore la raison du prestige qu'exerce sur nous l'amour du pays natal ? C'est que là s'écoulent nos jours les plus sereins : là, nous goûtons les plaisirs purs de l'enfance. Eh ! ne jouissons-nous pas ici de tous ces avantages ? Le milieu dans lequel nous vivons, n'a-t-il pas quelque chose d'analogue à l'atmosphère embaumée du pays qui nous a vu naître ? Oui, Messieurs le Collège est véritablement une patrie pour l'écolier ; et cela étant, nous ne l'aimerions pas ? Ingratitude, s'il en était autrement, et vous seriez les premiers, n'est-ce pas, à imprimer sur nos fronts ce stigmate infamant, si vous pouviez nous croire capables d'oublier un seul instant tout ce que l'on fait ici pour nous rendre heureux. Oui, Messieurs, de quelque côté que nous nous tournions, tout en nous, et hors de nous semble imprégné de bonheur, toujours nos regards s'arrêtent à la considération des charmes inexprimables que nous goûtons dans cette enceinte sacrée. Ici, nos jours s'écoulent avec le calme et la limpidité de l'humble ruisseau qui murmure dans la plaine, n'ayant rien à envier aux majestueux soulèvements des grandes eaux de l'Océan.

J'invoquerai en faveur de ma thèse le témoignage d'un de ces favoris de la fortune, qui avait vu et touché du doigt, ce que peuvent les honneurs et la gloire pour rendre l'homme heureux. Ce potentat à qui les têtes couronnées rendaient hommage, qui disposait à son gré des couronnes et des trônes, Napoléon 1er, enfin, au milieu de tous ses triomphes, ne semblait-il pas élever bien haut son beau temps de Collège. " La gloire, écrivait le grand Frédéric, peut fasciner les yeux de l'homme au point de lui faire oublier ses parents, ses amis, tout jusqu'à son propre intérêt ;" mais la gloire ne semble pouvoir rien contre les souvenirs de la vie de Collège. Eh ! Napoléon n'avoue-t-il pas lui-même, que jamais l'éclat des diadèmes qu'il avait moissonnés, ne put lui faire oublier un seul instant l'humble couronne de verdure dont il avait vu ceindre son front lors d'une distribution de prix ? Et certes, dans une question de ce genre, il n'y a pas, je crois, à suspecter la compétence de ce grand homme. Oui, Messieurs, j'aime à le redire, nous sommes heureux au Collège ; étant élève moi-même, je ne pense pas qu'il vienne en pensée à qui que ce soit de douter de la sincérité des convictions que j'exprime ; d'ailleurs, la gaieté franche et cordiale que vous avez eu occasion de remarquer dans toutes nos fêtes et dans toutes nos réjouissances, doit être la meilleure garantie que la sincérité répond

à tout ce que je puis vous dire sur un sujet qu'il m'est si doux de traiter.

Peut-être que quelques-uns de ceux à qui j'ai l'honneur de m'adresser en ce moment, ont éprouvé comme un sentiment de triste mélancolie à la vue de notre bonheur, vous vous êtes peut-être affligés de n'être plus dans nos rangs. Ramenant votre pensée vers vos ans évanouis, vous avez senti en vous le désir de refaire ce qui a été fait, et ces regrets me font voir toute votre impuissance.

Oh ! oui, Messieurs, je vous l'avoue, ce n'est que la tristesse dans le cœur que j'envisage le pénible moment où il me faudra quitter cette enceinte bénie, ce sanctuaire dont les échos ont répété tant de fois les accents du bonheur qui débordait dans mon âme. Oui, je le sais, encore quelques mois, et forcé par les circonstances, il me faudra rompre avec cette vie où l'existence n'a que des roses ; il me faudra dire adieu à mes excellents supérieurs, à mes bons professeurs, à vous tous mes tendres amis. L'on a beau me vanter cette liberté dont je serai bientôt en possession, ce n'est qu'en tremblant, que je vois approcher le jour où je n'aurai plus à vivre sous la douce sujétion aux règles de cette maison.

Il est bien douteux qu'en vous quittant, Bien-aimés Supérieurs, il est bien douteux que je retrouve loin de vous ce zèle, ce dévouement dont on m'entoure ici. Probablement que je ne rencontrerai plus ces cœurs qui formés à l'école du sacrifice et de la charité n'ont de repos qu'après s'être acquis à force de bienfaits toute notre reconnaissance. Bien-aimé Supérieur, laissez-moi répéter, en terminant, ce que l'un de mes confrères vous exprimait ces jours-ci dans une adresse qu'il vous présentait au nom de tous ses condisciples. Qui c'est avec une joie indicible, que nous avons vu luire ce jour où il nous est permis de vous présenter notre tribut de tendresse et d'amour. Reconnaissance, mille fois reconnaissance pour la tendre sollicitude dont nous sommes l'objet de votre part. Nos cœurs, voilà le seul gage que nous avons à vous offrir. Regardez le ciel, voyez celui qui, il n'y a pas longtemps encore, était à votre place, voyez-le, dis-je, tenant suspendu sur votre tête la couronne immortelle qui sera le prix du zèle que vous déployez lorsqu'il s'agit de nos intérêts. Veuillez continuer, Bien-aimé Supérieur, à nous considérer comme vos enfants chéris, et nous continuerons de couler auprès de vous des jours de bonheur ; et plus tard, lorsque nous aurons parcouru en partie ce vaste champ de douleur que l'on nomme la vie, nous aimerons à nous replier vers cette époque unique dans notre existence, où nous goûtions toute la suavité des charmes qu'il y a à vivre sous votre tutelle ; nous nous rappellerons alors, que dans quelque sphère que nous soyons placés, ce ne sera toujours que la vertu qui nous offrira le plus court chemin pour nous rapprocher, le plus possible, de cet état heureux où nous vivons maintenant.

LOUIS ZÉPHIRIN JONCAS. (Terrebonne.)

LE DIVORCE.

SES TRISTES INFLUENCES.

C'est un grand sacrement en Jésus-Christ.
(S. PAUL.)

I

Quel est le touriste, cherchant le beau dans les arts ou dans la nature, qui n'ait pas arpenté en tous sens les

provinces belgiques, et qui, depuis la mer jusqu'aux Ardennes, n'ait pas admiré ce petit pays, l'Italie du Nord, où tant de villes, qui, ailleurs seraient des capitales, dressent leurs beffrois et les flèches de leurs églises au-dessus des champs fertiles et des splendides forêts, où tant de villages, riants et magnifiques, relient les cités les unes aux autres, comme des perles qui uniraient les diamants d'un collier ?

Dans ce beau pays habite un peuple intelligent et libre; la religion catholique y élève partout, dans les airs, le divin labarum; tous les éléments de bonheur qu'une nation peut posséder se trouvent rassemblés en Belgique, et cependant un ver rouge le fruit aux dehors séduisant, la destruction approche de ce corps en apparence si vigoureux; l'ennemi de toute félicité humaine guette cette nation privilégiée, et partout où il a posé son empreinte, dans une âme ou sur la surface d'un empire, il laisse désespoir et ruine !

On le reconnaît à ses fruits. Mais c'est trop pour une nouvelle; ceci n'est qu'une nouvelle; rentrons dans notre cadre.

Gand est une des villes de la Belgique où le passé et les temps modernes se condoient de plus près. La Révolution n'ayant passé par là qu'en des temps où déjà elle tempérât ses fureurs, les églises, les monuments hospitaliers sont restés debout. Des premières assises de la ville existent; on voit les murs romains, derniers débris d'un temple dédié à Mercure, sur lesquels saint Amand, l'apôtre des nations belgiques, dressa un autel au vrai Dieu; le château féodal, bâti au dixième siècle par Baudouin Bras-de-Fer, subsiste; ses murs noirs et chancelants, qui ont abrité tant de puissants comtes, tant de nobles dames, tant de vaillants chevaliers, servent aujourd'hui de refuge à quelques familles indigentes; l'Hotel de ville, centre et cœur de la remuante commune du moyen âge, n'a pas perdu une seule de ses pierres; les rues et les places offrent à la curiosité de l'étranger d'antiques maisons, les unes fortifiées comme des châteaux, les autres ornées de sculptures de bas-reliefs, d'inscriptions que rappellent les anciens jours, l'ancienne foi et l'ancienne liberté; mais à côté de ces traces d'une longue existence dans le passé, l'âge moderne se dresse; l'on voit les usines, les fabriques, les théâtres, les clubs et les opulentes demeures, où le confort élégant, cher à notre siècle, règne en souverain, et dont les fenêtres et les balcons, garnis de fleurs, semblent dénoncer aux passants le bien-être et la richesse installés au foyer.

Bien-être n'est pas toujours synonyme de joie, richesse n'est pas toujours l'équivalent du bonheur. Dans une de ces belles demeures, dont l'aspect extérieur arrache peut-être un soupir d'envie de la poitrine du pauvre passant, une jeune femme pleurait. C'était en vain que de beaux paysages lui souriaient au fond de leurs cadres, que les fleurs de l'Inde et de l'Océanie s'épanouissaient dans la serre dont une glace sans tain la séparait; que le luxe et le goût étaient écrits sur tous les meubles et dans les plis des tentures. Qu'importent la soie et les ciselures et les chefs-d'œuvre du pinceau à qui souffre, à qui pleure: Un crucifix de bois grossier vaudrait mieux que les splendeurs de l'Europe et de l'Asie assemblées dans une chambre, mais auprès de la jeune femme, il n'y avait pas de crucifix. Seulement, cachés, voilés sous les draperies du lit, deux anges d'albâtre soutenaient une coquille; c'était encore un objet d'art; la coquille était vide et desséchée... Hélas! des doigts

pieux ne lui demandaient donc pas, soir et matin, l'eau qui combat les tentations et chasse les mauvais rêves?...

Elle pleurait en silence, le front dans ses mains; ses larmes étaient de celles qu'on ne verse que dans la solitude, alors que le cœur a besoin de se rassasier de ses propres peines, de repasser par les chemins douloureux où déjà il s'est traîné et de se répéter à lui-même: Je souffre! j'ai le droit de me plaindre et de gémir sur mon sort!

"Odile, ma chère Odile! dit une voix de femme, es-tu là?"

Une main vive et pressée souleva la portière, une jeune femme entra brusquement et vint se jeter au cou de celle qui pleurait. L'étreinte fut affectueuse; mais, quand la nouvelle venue se recula un peu en arrière pour regarder son amie, Odile détourna la tête, triste et confuse. Son amie ne voulut pas l'interroger, elle lui serra la main et lui dit:

"Tu as ma première visite, chère Odile. Je ne suis arrivée que d'hier.

— Que tu as fait un long voyage, Gabrielle! Six mois, c'est une éternité.

Et tu as vu toute l'Italie, et Florence, Venise, Naples, Rome! est-ce beau? t'es-tu amusée? tu ne m'as pas écrit une seule fois, méchante!"

Odile semblait accumuler les paroles et les questions afin de détourner les demandes que son amie aurait eu envie de lui adresser. Celle-ci l'écoutait et la regardait avec une expression sérieuse et douce: elle répondit enfin:

"Nous avons tout vu et avec beaucoup de plaisir, mais ce qui m'a charmée, pénétrée, enthousiasmée, c'est le Pape, le bon Pape! Je l'ai vu, j'ai été à ses genoux, il m'a béni, il a béni Eugène, il nous a parlé, avec une bonté! il connaît la Belgique au moins! Ça été ma plus belle heure en Italie. Et je t'ai rapporté un chapelet... Tu le diras, n'est-il pas vrai? d'abord tu es obligée de le dire pour moi qui te le donne..."

En disant ces mots, Gabrielle enlaça aux mains d'Odile un très-beau chapelet de lapis-lazzuli, monté en or, et dont la croix ciselée était d'une grande richesse.

"Qu'il est beau! s'écria Odile en le tournant aussitôt en bracelet autour de son poignet. Je te remercie, mille fois, Gabrielle!

— Te souviens-tu de notre premier chapelet, celui de notre première communion, tout blanc comme nos robes et nos voiles?

— Oh! que c'est loin le jour de la première communion! soupira Odile, que de choses se sont passées, et que Lamartine a bien raison de dire:

"Le sentier de nos jours n'est vert qu'en le montant!"

Elle voulut sourire en achevant sa citation, mais elle ne put, des larmes voilèrent ses yeux et elle abaissa en vain ses longs cils pour les retenir.

"Mais tu montes encore! tu montes toujours! lui dit Gabrielle avec une amicale gaieté, et tu te désolés! Qu'as-tu donc? parle moi, Odile! Je parie que tu te mets quelque chimère dans l'esprit et que ta bonne tête fait des siennes!"

Elle appuya doucement sa main, tout en parlant, sur la tête qu'elle accusait, et, quoiqu'à peu près du même âge qu'Odile, il y avait dans son air et dans son maintien quelque chose de maternel et d'affectueux protecteur. Devant un aréopage de peintres, Odile eût

éclipsé Gabrielle, car elle avait la beauté et la grâce ; mais pour l'œil d'un observateur, Gabrielle eût fait oublier Odile, par le charme de sa physionomie, l'intelligente douceur de son sourire, et ses yeux bleus eussent fait paraître moins charmantes les prunelles orangées d'Odile, où se lisaient tant de caresses, mais où passaient aussi tant d'éclairs. Elle leva sur son amie ses yeux brillants, héritage d'une aïeule espagnole, et lui dit : " Ce que j'ai ! tu veux le savoir, ma pauvre Gabrielle ? Mais d'abord, dis-moi, tu es toujours heureuse avec ton mari, n'est-ce pas ?

— Certainement, répondit Gabrielle étonnée. Eugène et moi, nous nous aimons de tout notre cœur, et nous nous accordons bien, en nous faisant des concessions réciproques ; car enfin, tu le sais, Odile, les âmes ne sont jamais tellement unies, fondues, que les pensées, les désirs, les projets, soient toujours puisés à la même source. Il faut souvent faire abnégation de soi, mais est-ce très-difficile ? je ne le pense pas

— Enfin, Eugène t'aime ?

— J'en suis sûre ?

— Il ne te délaisse pas ? tu ne passes pas ta vie seule, à pleurer, à soupçonner, à regretter ?

— Non, certes, quand je suis seule, je sais que mon mari s'occupe au dehors de ses affaires, qu'il travaille pour l'avenir de nos enfants ; cette idée me le rend plus cher, et nous nous revoyons avec plus de joie.

— Il cause avec toi, il ne te cache pas ses démarches, ses projets ?

— Mon Dieu, non ! j'ai ses pensées comme il a les miennes. Tout n'est-il pas commun entre nous, intérêts et affections ? Mais pourquoi ces questions, Odile ? N'es-tu pas avec Guido comme je suis avec Eugène, Guido qui t'aime tant !

— Qui n'aimait tant ! s'écria Odile avec une amertume qu'elle ne cachait plus. Tout ce qui fait ton bonheur, vois-tu, est au passé pour moi. Mon mari me néglige, me délaisse, je passe ma vie seule, le cœur rongé par mille soupçons, mille craintes qui ne sont probablement que trop fondés.

— Ma chère Odile, dit Gabrielle en lui serrant la main, calme-toi, je t'en supplie, le mal n'est peut-être pas aussi grand que se le figure ton imagination si vive. Guido te laisse seule, mais un banquier occupé comme lui n'a pas beaucoup de temps à donner aux petits entretiens, aux petites attentions que les femmes aiment tant. La lune de miel ne luit qu'un mois ! Crois-tu que M. Serclaes me fasse toujours fidèle compagnie et soit aux petits soins comme lorsqu'ils n'apportaient tous les jours un bouquet de violettes ou de camélias ? Tout a son temps dans la vie. Eugène est à son parquet, moi à mon ménage, ou à la promenade avec mes enfants, chacun à son devoir.

— Tu ne me comprends pas, Gabrielle, ou tu ne veux pas me comprendre. Ce ne sont pas des affaires qui retiennent Guido, qui changent son caractère, qui altèrent nos rapports. Il y a un danger dans l'air, un danger qui menace mon bonheur et ma tranquillité. Je le pressens, je le devine.

— Parle à ton mari avec confiance.

— Oh ! crois-tu que je ne l'aie pas fait ? Si tu savais comme il a reçu mes plaintes et mes reproches !

— Des plaintes ? des reproches ?

— Oui, des plaintes, car je souffre ; oui, des reproches, car il est cause de ma souffrance. Pourquoi notre exis-

tence est-elle changée ? pourquoi s'absente-t-il tous les soirs ? pourquoi ne sortons-nous plus ensemble ? pourquoi n'a-t-il plus avec moi ni expansion ni tendresse ? pourquoi son cabinet, son secrétaire me sont-ils fermés ?

— Admettons que ce que tu soupçonnes soit exact et que ton mari ait un tort envers toi, un tort dont il veut faire un secret parce qu'il te respecte trop pour s'afficher lui-même ; admettons cela, Odile, et je te dirai encore : Sois sage ! sois prudente ! n'irrite pas ton mari, ne l'irrites pas toi-même, ne rends pas le mal irrémédiable, et attends un mieux du temps et de tes bons procédés.

— Tu voudrais que je subisse ces humiliations sans protester ? Jamais !

— A quoi te mèneront tes protestations ? le mariage n'est pas le régime parlementaire, où la victoire demeure à celui qui a crié le plus haut. N'as-tu pas ton enfant pour te faire prendre patience ?

— Marguerite est si petite ! les soins matériels lui suffisent, elle ne me comprend pas.

— Mais elle te connaît, elle t'aime déjà... tiens, allons la voir ; je suis sûre que, si tu voulais, il y aurait là un trésor de consolations. Mais tu es comme les avarés, tu meurs de faim à côté de ton or..."

Elles descendirent jusqu'au jardin où la petite Marguerite, âgée de deux ans, jouait avec une arche de Noé dont les bêtes se perdaient dans l'herbe. Elle poussa un petit cri de joie, comme un gazouillement d'oiseau, en voyant sa mère, et lui tendit les bras. " Ingrate ! " dit tout bas Gabrielle à Odile. Celle-ci secoua la tête ; elle n'était pas convaincue.

Le soir, au souper, elle attendit Guido vainement ; il lui fit dire qu'il passait la soirée au *Casino*, où l'on donnait un concert, suivi d'un feu d'artifice. Odile ne se coucha point, et, quand les rues furent désertes, elle se blottit dans un angle de son balcon, entre deux caisses de lauriers-roses, et de là, elle épia le retour de son mari. Le guetteur, du haut du beffroi, avait crié, selon l'antique usage : " *Il est minuit !* " quand elle entendit de loin un pas ferme et léger, et vit briller dans les ténèbres la petite lueur d'un cigare. Elle attendit le cœur palpitant, et, quand la porte fut refermée, elle courut sur le palier toute éperdue : son mari montait en fredonnant ; il était suivi par un domestique. A la vue de sa femme, pâle, les cheveux dénoués, les yeux rougis par les larmes, il fronça le sourcil, et s'écria avec une humeur voisine de la colère :

" Vous m'avez attendu, Odile ? voilà une singulière idée !

— J'étais si inquiète ! d'où venez-vous ?

— Est-ce que je vous dois compte de mes démarches ? Suis-je en tutelle ? laissez-moi me coucher, je vous prie, et que cela finisse ! Une scène en rentrant chez moi, c'est amusant ! "

Il entra dans sa chambre, en ferma la porte, et le verrou intérieur glissa. Odile, confuse, irritée, retourna dans son appartement, et pleura jusqu'à ce qu'un lourd sommeil l'enlevât au sentiment de ses peines.

II.

C'était cependant un mariage d'inclination que celui qui avait uni ces deux jeunes gens, Guido Valmeire et Odile Paulus. Librement ils s'étaient choisis, librement ils s'étaient liés ; aucune influence d'amis empressés, de bienveillants notaires, d'agents matrimoniaux

à quelque rang qu'ils appartiennent, ne s'était exercée sur eux; ils s'étaient vus dans les réunions du monde, ils s'étaient revus et connus dans les relations familières de la vie flamande; rien ne les séparait, leurs âges, leurs fortunes, étaient d'accord, et leur mariage s'était conclu sans roman, mais non sans flatteuses espérances. L'avenir était beau et long devant leurs pas. La première année de leur union fut complètement heureuse; ils dépensèrent leur cœur comme des prodiges, durant cette lune de miel de douze mois. La seconde année fut embellie par la naissance d'un enfant; la troisième entra dans l'ornière de l'habitude, elle eut des jours riants; mais les dissonances de caractère se laissèrent entrevoir, comme en un jour d'été un vent du nord fait pressentir l'hiver; la quatrième rendit ces dissonances fréquentes, et divisa insensiblement les deux époux qui avaient vécu jusqu'alors de la même vie; les angles se firent sentir, on se blessa réciproquement. Le sage Solon a manqué de sagesse lorsqu'il a dit : *Marie-toi avec celui qui te ressemble, car lorsqu'on ne se ressemble pas, on se heurte.* Or, Guido et Odile se ressemblaient trop; ils avaient la même âme mobile et passionnée; les qualités de l'un ne compensaient pas les défauts de l'autre; la patience de la femme ne s'opposait pas, comme un bouclier, aux vivacités de son mari, la prudence de l'époux ne venait pas en aide à l'intelligence inexpérimentée de l'épouse; ils voulaient tous deux, avec la même fougue, leur propre bonheur, et le véritable amour, qui vit en autrui, qui fait sa joie de la joie d'un autre, leur était complètement inconnu.

Qui eut les premiers torts? On ne saurait le dire :

Guido se lassa peut-être le premier de la monotone félicité domestique, et il chercha la liberté, dont jadis il avait joui avec plénitude. Il s'occupa davantage de ses affaires un peu délaissées durant les premiers années de son mariage, il noua des relations, il sortit le soir, il se plut hors de chez lui, et rattacha par quelques bruits, sa vie d'homme marié à sa vie de jeune homme. C'était un tort, mais un tort commun aux hommes de son âge et de son pays.

Odile en eut un autre : elle manqua de patience, elle ne sut contenir ni les élans de son humeur, ni les explosions de ses reproches, ni les inquisitions de sa curiosité. Le premier soir où Guido la laissa seule, il la trouva au retour triste et fâchée, et une longue bouderie le punit sans le convertir. Dès ce moment les petites querelles, les disputes, les silences maussades, les récriminations, l'irritation née à propos de tout et à propos de rien, troublèrent son intérieur; et tous deux s'obstinèrent, lui dans son indépendance reconquise, elle dans son aigre mécontentement. Elle pleurait souvent, mais alors qu'il ne la voyait pas; et quand il rentrait parfois bien disposé, prêt à s'épancher, prêt à reprendre, à resaisir l'intimité d'autrefois, il la trouvait sombre et boudeuse, ce sourire cordial, rayon de soleil qui a dissipé tant de sombres nuages, avait fui les lèvres d'Odile; le rire éclatait parfois, rire forcé et moqueur, qui accueillait les demandes et les observations de son mari, et le rire, on le sait, ne remplace pas le sourire. La bonne volonté de Guido n'était pas ferme, sa patience n'était pas longue, et il abandonnait au plus vite le foyer où peut-être une douce réception, une amitié confiante, l'eussent à jamais enchaîné.

Les deux époux commirent l'un envers l'autre une

faute grave : ils se cachèrent leurs peines et ne laissèrent voir que leurs mécontentements. Odile, tendre et triste, eût gagné sa cause; Guido, par un avis doux et sérieux, eût emporté la sienne; l'orgueil empêcha chacun d'eux de faire appel au cœur dont il avait été aimé, et les récriminations amères, les reproches, les bouderies, les allusions caustiques, remplirent leur rôle ordinaire : ils augmentèrent le mal et rendirent la plaie incurable.

Odile manquait-elle de bonté ou d'intelligence? Non, son âme s'ouvrait aux affections, elle savait aimer et compatir, mais ses facultés aimantes étaient paralysées par une passion dure et aride : elle était jalouse, secrètement jalouse, jalouse sans rivale connue, jalouse à la vue d'une fleur à la boutonnière de Guido, jalouse d'un parfum qu'exhalaient ses habits, d'un petit meuble qu'elle ne lui connaissait pas et auquel il paraissait attacher du prix, d'une lettre ou d'un billet d'invitation, jalouse en étudiant le visage de son mari et sa physionomie, plus triste ou plus gaie que la veille, jalouse de son silence, de ses démarches, de ses amitiés. Préoccupée d'une idée fixe qui annulait en elle les plus belles facultés de l'âme, elle perdait à la fois la douceur et la finesse; elle ne s'appliquait qu'à pénétrer des secrets qui peut-être n'existaient point, et ne s'avouait pas que, dans ce jeu périlleux, son amour lui-même courait risque de faire naufrage, et que peut-être, avant peu de temps, elle serait jalouse de la pire des jalousies, la jalousie sans amour.

Le lendemain, jour où elle avait si longtemps attendu Guido, se trouvait être un dimanche; elle descendit pour déjeuner, et fut étonnée en trouvant son mari, déjà installé, et vêtu complètement pour la journée. Il avait l'habitude de passer ses beaux dimanches dans un entier *far niente*, et ce jour-là il ne quittait la robe de chambre que pour aller dîner chez son beau-père, selon une coutume en vigueur depuis son mariage. Dérogeant à ses habitudes, il était, ce matin, vêtu d'un élégant négligé de campagne, tout blanc, depuis les guêtres jusqu'au chapeau de paille, et sur un fauteuil se trouvaient les gants, une cravache et une grosse lorgnette d'opéra.

Odile entra d'un air rogue, et s'assit en attirant à elle la bouilloire et la boîte à thé.

— « Bonjour, ma femme, lui dit Guido d'un ton amical. Les diables noirs sont envolés, j'espère; ils ne peuvent pas tenir devant un si beau soleil.

— Je ne sais pas ce que vous voulez dire, répondit-elle sèchement, prenez-vous du thé?

— C'est probable. »

Il but, gardant le silence et prenant à son tour une physionomie assez revêche. Odile regretta la conversation qui allait s'engager, et elle s'efforça par de petits soins, de regagner le terrain qu'elle venait de perdre. Elle avança à tour de rôle beurre, pot-au-lait et sucrier; son mari se servit d'un air préoccupé, et il s'écria enfin, comme sortant d'une longue distraction :

— « Et Marguerite, où est-elle?

— On l'habille, je vais la chercher. »

(A continuer.)